

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXI

MONTRÉAL, VENDREDI, 25 FÉVRIER 1898

No 26

2258

Moyenne de notre Tirage
Pour 1897

2258

ANNONCEZ !

Annoncez ! l'annonce est l'âme du commerce et de l'industrie dont elle assure le développement et la prospérité.

L'Annonce pourrait être définie : Une nouvelle commerciale. Qu'est-ce qui fait la valeur d'une nouvelle ? C'est sa fraîcheur et c'est sa primeur. Ne servez pas au public deux fois la même annonce, pas plus qu'il n'aimerait à lire deux fois la même nouvelle.

Rendez l'annonce attrayante : qu'elle soit lisible, qu'elle soit instructive autant que possible.

Que vos annonces soient originales : leur originalité attire l'attention et la conservera.

Qu'elles soient, par dessus tout, véridiques.

Notre abonné de St-André Avelin qui nous écrit en nous disant qu'il nous envoie trois piastres, aurait dû nous faire connaître son nom et ne pas oublier de mettre les trois piastres annoncées dans sa lettre.

Nous le prions de réparer ces deux oublis.

COOPERATION

Dans une localité canadienne, raconte le *New England Grocer*, la guerre est faite aux grands magasins d'après le précepte "Similia similibus curantur."

Sept ou huit marchands s'installèrent dans des magasins voisins les uns des autres avec des portes de communications intérieures d'un magasin à l'autre, et se mirent à faire un grand commerce de détail dans les marchandises sèches, les épiceries, chaussures, chapeaux, merceries, etc., ne formant qu'une seule corporation, faisant leurs dépenses en commun (ce qui a pour résultat de les diminuer), réunissant

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00

Canada et États-Unis, un an 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal.

les recettes et partageant équitablement les profits et pertes. Ce système, dit notre confrère, fonctionne à merveille.

Nous n'avons qu'un regret, c'est que le *New England Grocer* n'ait pas complété son information en nous donnant le nom de cette entreprenante localité canadienne

UNE LIGNE FRANCO CANADIENNE

Nous souhaitons de tout cœur l'établissement d'une ligne directe de vapeurs avec la France. Une ligne établie sur des bases sérieuses avec des subventions des deux gouvernements français et canadien peut beaucoup pour le développement des relations commerciales des deux pays.

Toutes les tentatives faites jusqu'à présent pour maintenir un service régulier de transports directs entre les deux pays ont malheureusement échoué pour des raisons diverses que nos lecteurs connaissent et qu'il est par conséquent inutile de rappeler ici.

Une demande de subsides de la part d'un M. Verberkmoes, de Paris, pour l'établissement d'une ligne directe entre Boulogne ou Dun-

kerque et Montréal en été et Halifax en hiver a été adressée au gouvernement et présentée aux chambres.

D'après sa lettre, M. Verberkmoes paraît être bien au courant des causes d'insuccès des lignes précédemment établies, nous sommes donc persuadés qu'il évitera de tomber dans les errements de ses prédécesseurs.

Le subside demandé est de \$100,000 chiffre que devrait également accorder le gouvernement français, ou une garantie de 5 p.c. sur un capital de \$6,000,000 considéré nécessaire pour l'établissement de la ligne.

Les navires pourraient toucher à St. Pierre et Miquelon, ce qui serait avantageux pour le commerce Canadien, puisque cette possession française qui est à notre proximité est un bon acheteur pour nous.

La ligne projetée ne transporterait que du fret, ses navires fileraient 12 nœuds et feraient 12 voyages en été et six en hiver.

LES MAGASINS A DEPARTEMENTS

A Montréal, Toronto, Winnipeg, on cite des magasins à départements qui ont dû déposer leur bilan.

Il ne suffit pas, en effet, de posséder de gros capitaux pour réussir dans le commerce. Plus un magasin est bondé d'articles de toute nature, plus il est nécessaire que ceux qui le dirigent aient les qualités, toutes les qualités requises pour faire un bon commerçant. Par dessus tout il faut à la tête d'un magasin à départements un administrateur hors ligne, et un administrateur hors de pair est un oiseau rare. C'est pourquoi nous ne voyons pas sans quelque crainte quantité de magasins ajouter à leur commerce certaines lignes dont les chefs de maison et parfois même les em-